



Monsieur
Pierre-Yves MAILLARD
Chef du Département de la santé et
de l'action sociale
Avenue des Casernes 2
1014 LAUSANNE

Mont-sur-Rolle, le 29 mai 2012

Mise en consultation sur la stratégie cybersanté vaudoise

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En date du 30 avril 2012, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre. Nous vous remercions de nous associer à cette démarche et nous permettre quelques commentaires.

Si notre association s'attarde uniquement sur les options politiques de ses membres, elle ne peut répondre à toutes les questions posées, ne pouvant analyser les conséquences induites d'un dossier aussi spécifique que celui-ci.

Se confinant à la gestion des intérêts communaux, la cybersanté ne rentre pas dans son concept, à l'exception des résultantes financières sur la facture sociale et les subventions communales directes octroyées aux services de santé et autres EMS.

Le projet ne fait état que de bénéfices pour les patients et de simplification pour les acteurs de la santé, il ne mesure aucunement les coûts induits par l'informatisation généralisée et les temps spécifiques d'enregistrement des données.

L'AdCV ne peut donc que recommander la plus grande prudence dans l'établissement de cette stratégie, quant à ses aspects financiers.

Par contre, elle approuve, dans son ensemble, le projet et se réjouit que le Département de la santé anticipe sur le concept fédéral et intègre les différents projets pilotes dans une vision et une organisation globales.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre parfaite considération.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

Le Président
Jean-Yves Thévoz

Le Secrétaire Général
Michel Darbre